

SUJET N°12 : Etre libre, est-ce faire tout ce que l'on veut ?**INTRODUCTION**

Le terme liberté est un mot qui suscite l'enthousiasme, l'adhésion. C'est une valeur pour laquelle des hommes se sont battus et sont morts; et nul ne conteste qu'il vaut mieux être libre qu'esclave ou prisonnier. De nos jours, dans les médias, on veut faire croire aux gens que la liberté, effectivement, réside dans l'absence de contraintes. Ce sujet propose une vision spontanée de la liberté, qui invite à analyser la question selon laquelle « Etre libre, est-ce faire tout ce que l'on veut ? ». Autrement dit, l'homme peut-il toujours agir à sa guise, sans contraintes ? Pour mieux élucider cette problématique nous allons tenter de répondre à ces questions : Est-ce que cette définition spontanée de la liberté résiste à l'examen ? N'aboutit-elle pas à des conséquences tragiques ?

DEVELOPPEMENT

Quand on part de la définition basique de la liberté, c'est à dire qu'on pense la liberté à un niveau physique; on se rend compte effectivement que la liberté c'est une certaine absence de contraintes.

Voici comment Hobbes dans le Léviathan définit la liberté au sens physique du terme : « La liberté n'est autre chose que l'absence de tous les empêchements qui s'opposent à quelque mouvement, ainsi l'eau qui est enfermée dans un vase n'est pas libre, à cause que le vase l'empêche de se répandre ». Dans le même ordre d'idées, un homme enfermé dans une prison n'est pas libre au sens physique du terme puisqu'il n'a pas une certaine liberté de mouvements. Si l'on s'en tient donc au sens basique du mot liberté; la liberté, c'est avoir la possibilité de se mouvoir comme on veut dans l'espace. La privation de la liberté de mouvement est une punition octroyée par la société où l'on restreint la liberté physique. La liberté, au sens physique du terme, c'est se mouvoir comme on le veut et le désire dans l'espace, c'est donc bien quelque part faire ce que l'on veut. Par ailleurs, si la liberté c'est faire tout ce que l'on veut, cela suppose que liberté et obéissance sont incompatibles. Et c'est vrai, qu'à première vue, la liberté paraît contraire à l'obligation et à la contrainte. Or, obéir, est une contrainte, une obligation. Alors dans cette optique, seuls ceux qui n'obéissent pas dans la société seraient libres. Les seuls qui seraient libres sont ceux qui commandent, qui donnent. En ce sens, ceux qui commandent, les chefs et les dirigeants feraient tout ce qu'ils veulent. Les personnes subordonnées, qui doivent obéir, au contraire, ne seraient donc pas libres. Or, comme il y a beaucoup plus de subordonnés que de gens qui commandent, alors peu d'hommes sont libres, si être libre c'est faire tout ce que l'on veut. Dans cette vision des choses, seule une élite dirigeante serait libre. La thèse de la liberté totale est contradictoire (donc fausse) aussi bien à un niveau individuel qu'à un niveau collectif. Par conséquent, aucune société n'a jamais vraiment permis la liberté totale pour tout un chacun. Ainsi toute société repose et se fonde sur des interdits, l'interdit le plus universel étant la prohibition de l'inceste. La liberté totale peut être aussi interprétée comme étant la possibilité de faire un acte gratuit. Si je peux faire ce que je veux, je peux alors me déterminer à faire un acte sans raison apparente. La liberté totale suppose que l'on dispose de son libre arbitre puisque je suis tellement libre que je peux me déterminer à agir sans autre motif que ma propre liberté.

La liberté ne peut donc être définie comme étant la possibilité de faire tout ce que l'on veut. Il faut sans doute mettre des restrictions dans cette définition spontanée de la liberté.

Si tout le monde faisait ce qu'il voulait sans limites, plus personne ne serait libre. C'est le philosophe Hobbes dans le Citoyen qui imagine qu'à l'état de nature les hommes sont dotés d'une liberté sans restriction, d'une liberté totale et cela s'avère un enfer. Chacun étant absolument libre de faire tout ce qu'il veut, « c'est la guerre de tous contre tous » nous dit Hobbes. La liberté totale est donc contradictoire de manière intrinsèque. Comme la liberté à l'état civil doit être limitée, il faut la moraliser afin que les rapports humains ne soient pas délétères. Dans la Déclaration de l'Homme d'ailleurs la liberté du citoyen est bornée par la liberté d'autrui. Voici ce que stipule l'article IV, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de la Constitution de 1791 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être définies que par la Loi ». Autrement dit, la liberté à l'état civil n'est pas totale, mais elle est normalement et idéalement la même pour tous. La liberté, c'est faire tout ce que l'on veut sans nuire à autrui, ainsi le code de la route propose une liberté dans la conduite mais accompagnée de limites. Les limitations de vitesse sont là pour assurer que personne n'abuse de sa conduite. De même, la liberté à l'état civil met des limites au choix de son conjoint; par exemple on ne peut épouser son frère ou sa sœur, car d'une telle union des enfants ayant des tares pourraient naître. Dans le même ordre d'idées, le vol est interdit à l'état civil, car la première des libertés, c'est le droit à la sécurité et le droit à la propriété. Ceux qui croient que la vraie liberté, c'est la liberté totale font des confusions de plusieurs sortes.

Si je suis libre, je jouis de la liberté. Par contre, si je suis prisonnier ou esclave, je dois me libérer. La libération est légitime quand il s'agit de contester une organisation sociale mauvaise; mais ce désir de libération est absurde si je vis dans une société qui respecte les Droits de l'Homme. Or, dans nos sociétés, beaucoup d'individus et de jeunes croient que la liberté, c'est tout contester ; ils opèrent une confusion entre liberté et libération. Faire tout ce qu'ils veulent, en ce sens, c'est se libérer de toute contrainte morale ou sociale, ce qui risque de nuire à autrui.

Beaucoup d'individus font donc aussi une confusion pernicieuse entre « être libre » et « être libertaire ». Le libertaire est dans une logique de libération et aussi de transgression vis à vis des interdits sociaux. Mais le problème est que le libertaire croit que la liberté consiste à ne pas avoir de limites; il a une vision illusoire de la liberté, dans la mesure où il a une tendance anarchisante.

Dans la liberté à l'état civil, l'individu est bien obligé d'obéir à certaines règles pour que la vie sociale soit possible. Par exemple, le citoyen doit accepter de se plier aux règles du code de la route. Dans la vie en société, la coexistence des libertés est problématique : quand chacun fait ce qui lui plaît, on fait souvent ce qui déplaît aux autres. Il faut donc poser des limites à chaque homme. C'est pourquoi la Déclaration universelle des droits de l'Homme définit la liberté comme le pouvoir de faire « tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Et ce sont les lois qui veillent au bon fonctionnement de la société et qui garantissent aussi les libertés individuelles. C'est dans ce cadre qu'on peut comprendre la pensée de Jean Jacques Rousseau qui dit dans son Contrat social que la liberté est inséparable des lois. Il affirme à ce sujet : « Il n'y a point de liberté sans lois ». Il est curieux d'affirmer cela, car la loi est souvent ressentie par les individus comme une contrainte. Elle interdit à chacun de faire ce qui lui plaît, mais c'est en ce sens qu'elle protège autrui. Donc l'absence de lois dans une société peut aboutir à l'écrasement du plus faible par le plus fort. Voilà pourquoi il faut distinguer avec Rousseau la liberté naturelle de la liberté civile. La liberté naturelle est présente à l'état de nature où chacun fait ce qu'il veut, alors que la liberté civile est assurée par la loi. Selon Rousseau, en obéissant à la loi, le citoyen n'obéit qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant, car ce sont les citoyens qui font les lois et qui s'y soumettent ensuite. «La liberté, c'est l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite», dit-il. Cette pensée de Rousseau se retrouve chez Montesquieu qui considère que la liberté n'est effective que dans son rapport avec la loi. C'est ce qui l'amène à dire que être libre, c'est avoir « le droit de faire tout ce que les lois permettent ». Cette liberté qu'il met en relation avec les lois, Montesquieu la nomme liberté politique qu'il oppose à la liberté philosophique dans son ouvrage De l'esprit des lois (1748). La «liberté philosophique» se rapporte à l'exercice de la volonté de l'homme comme l'ont montré Descartes et Sartre qui mettent l'accent sur la volonté libre tandis que la «liberté politique», elle, renvoie aux droits du citoyen dans la société. Et c'est l'Etat qui offre aux citoyens le cadre juridique qui leur permet d'agir en toute légalité sans léser leurs semblables. Ainsi, dans la société, chaque droit que la loi me garantit est un devoir pour l'autre et vice-versa. C'est ainsi qu'on est passé d'une notion abstraite de la liberté, pensée dans son unicité, à une conception concrète des libertés. Autrement dit, envisagée dans leur pluralité, les libertés deviennent des droits ; ainsi parlera-t-on de liberté d'expression, de penser, de marcher, d'association, de liberté syndicale etc. Diderot, considérant la liberté comme une illusoire, écrit : «Il ne peut y avoir d'êtres libres, car nous ne sommes que ce qui convient à l'ordre général, à l'organisation, à la chaîne des évènements». La liberté à l'état civil ne peut pas fonctionner sans le respect de certaines règles sociales. Et pour que ces règles soient appliquées, il y a la nécessité d'individus qui exercent une autorité sur les autres.

Bien entendu, les personnes qui exercent une autorité doivent elles-mêmes pouvoir être contrôlées et destituées de leur fonction si elles abusent de l'autorité qui leur est conférée par la société. Car toute institution humaine repose sur un exercice de l'autorité, mais si celle-ci ne peut être remise en cause, l'institution finit par être dévoyée. Il faut donc des organismes de contrôle pour chaque institution. Mais les contrôleurs eux-mêmes doivent pouvoir être renvoyés s'ils exercent leur autorité de manière partielle.

CONCLUSION

Au terme de notre analyse et au regard de ce qui précède, il était question de savoir si être libre, c'est faire tout ce que l'on veut. On peut distinguer deux types de liberté, comme l'affirme **Montesquieu** dans De l'esprit des lois (1748), à savoir la « liberté philosophique » qui se rapporte à l'exercice de la volonté de l'homme et la «liberté politique» qui renvoie aux droits du citoyen dans la société. Cette forme de liberté correspond à la liberté d'action dont dispose l'individu dans la cité. Elle concerne le rapport du sujet aux autres et non pas à lui-même. C'est une liberté d'exécution et non de décision. Au sens philosophique, il faut rappeler que la loi assujettit l'homme en le rendant libre. La liberté ne pourrait donc être définie comme une absence de contraintes, ni pouvoir d'agir indépendamment de tout motif. L'absence de contraintes ou de lois pourrait être la liberté, mais ce serait sans doute celle de la jungle. Mais pour Rousseau, la liberté ne peut s'envisager que dans la société au moyen du pacte social. **MONTESQUIEU** confirme qu'être libre, c'est avoir « le droit de faire tout ce que les lois permettent ».